

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

Jeudi 7 mars 2012

COMTE-RENDU

Invités

Philippe Tarrisson, directeur du Département "Europe des citoyens" de l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

Malik Sarr, conseiller politique du secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie (OIF)

Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France (CUF)

Jacques Mercier fait un point sur la prochaine édition, la 18^e, de la semaine de la langue française et de la francophonie en soulignant que, dorénavant, les "10 mots", guides de cette manifestation, sont connus dès le mois de septembre. Il suggère aussi aux communes parties prenantes de devenir "villes partenaires", un label qui permet d'accroître la mobilisation. Puis il donne la parole aux invités.

*

Philippe Tarrisson. C'est Vincent Tison qui m'a sollicité, en me demandant de vous présenter l'AFCCRE et de parler du programme européen "Europe des citoyens", lequel concerne aussi la culture. Je ne suis pas un spécialiste des questions culturelles, mais je sais que le thème de la culture constitue un support très fort d'échanges, de la plus petite à la plus grande commune, même si quand on parle "d'échange culturel", on ne sait pas toujours très précisément de quoi il s'agit. C'est un peu une terminologie par défaut. Pour autant, nous avons rédigé un petit recueil de bonnes pratiques d'échange européen entre communes. On voit que, de plus en plus souvent, la culture sert de support d'échange – bien souvent en direction de la jeunesse.

L'AFCCRE – association française d'un réseau européen pluraliste dont le président est Alain Juppé et le président délégué Philippe Laurent – a pour vocation de mobiliser les collectivités sur les questions européennes. Elle mène en particulier une réflexion sur la notion de service public. Sur d'autres thèmes encore, avec des commissions sur l'UE élargie, sur les partenariats, la coopération et le développement (vision européenne des partenariats décentralisés), ou encore sur le développement durable ou le développement territorial.

Mon travail à l'AFCCRE concerne l'activité internationale des collectivités au niveau européen.

La vocation de l'AFCCRE est celle du lobbying à Bruxelles. C'est également une association militante pour une idée qui n'est pas toujours à la mode, celle d'une Europe fédérale.

Sur l'Europe des cultures. La culture est-elle une compétence européenne ? Oui, selon l'article 6 du Traité de Lisbonne [dans la section intitulée "Catégories et domaines de compétence de l'Union", article 6, le Traité cite différentes actions pouvant être entreprises par l'UE pour « appuyer, coordonner ou compléter l'action des Etats membres », la culture figurant parmi ces domaines d'action]. C'est donc une compétence d'appui qui, outre la culture, concerne la santé, le tourisme, la jeunesse et le sport.

Par ailleurs, l'article 167 du Traité de Lisbonne dit ceci :

1. « L'Union contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.
2. L'action de l'Union vise à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action dans les domaines suivants :
 - a. l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens,
 - b. la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne,
 - c. les échanges culturels non commerciaux,
 - d. la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel.
3. L'Union et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la culture, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.
4. L'Union tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions des traités, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures. »

Premier outil, le programme culture de l'UE. Mais les enjeux culturels sont également concernés par d'autres champs, en particulier par le programme "Citoyens pour l'Europe", lancé pour 2006/2013 en faveur de « *la promotion de la citoyenneté participative* » – un programme qui sera reconduit, sous le même intitulé, pour la période 2014/2020, et qui fait actuellement l'objet d'une bagarre entre le Parlement et la Commission.

Ce programme nous a permis de rassembler tout un ensemble de petites lignes budgétaires auparavant dispersées : pour le jumelage, pour les projets des associations, lui assurant ainsi une base légale stable. A noter une bizarrerie : si la culture fait partie des textes de l'UE, ce n'est pas le cas de la citoyenneté, car ce sont les Etats qui déterminent la citoyenneté, non l'UE.

Pour les aides concernant les événements culturels, le budget consenti peut aller de 5 000€ à 25 000€. Pour les réseaux de jumelage, qui doivent réunir au minimum quatre villes, de 10 000€ à 150 000€ (sur deux ans). A noter que ce dernier programme sera renforcé pour la période 2014/2020.

Une précision : on nous pose souvent la question de savoir s'il y a des aides pour faire venir une exposition.... Là, il n'y a pas de financement possible, car le programme finance des personnes, non des œuvres ou des prestations. Il faut donc trouver des partenaires.

J'ajouterai que les aides aux réseaux de jumelage ne sont pas suffisamment sollicitées par les collectivités françaises, que ce soit en matière culturelle ou autre.

➤ Ce programme peut-il s'ouvrir au-delà de l'Europe ?

Philippe Tarrisson. C'est tout à fait possible, mais il n'y a pas là de financements spécifiques.

Jacques Mercier. Quelles sont vos relations avec Relais Culture Europe ?

Philippe Tarrisson. Purement institutionnelles. Nos partenariats sont avec le ministère des Affaires étrangères. Nous avons également signé des conventions avec les associations des collectivités : ARF, ADF. Par ailleurs, nous entretenons des relations amicales avec Cités-unies France.

Jacques Mercier. Pourrions-nous être systématiquement informés de vos initiatives en matière de culture ?

Philippe Tarrisson. Sans problème. Mais c'est plutôt à nous de vous solliciter, car nous sommes des généralistes.

➤ Y a-t-il une différence entre jumelage et partenariat ?

Philippe Tarrisson. Pas réellement. Disons que les collectivités ont une approche plus historique des jumelages (qui sont souvent hors UE) alors qu'elles voient les partenariats comme quelque chose de plus actif et de plus fonctionnel – ici le partenariat s'apparente à la coopération décentralisée, laquelle est, pour nous, la référence. Qu'est-ce qu'une action relevant de la coopération décentralisée, sachant que son principe est le suivant : je n'ai le droit d'avoir une relation internationale que si un accord ratifié l'autorise ?

Par exemple, quand une ville nous sollicite pour un partenariat européen, nous lui répondons que l'UE ne peut verser d'argent sans un accord ratifié. Voilà la limite. D'ailleurs, depuis 2007, les choses évoluent puisqu'un conseil municipal peut voter un projet relevant de l'humanitaire.

*

Malik Sarr. L'Organisation internationale de la francophonie est un dispositif institutionnel élaboré entre 77 Etats qui existe grâce à Abou Diouf. Elle poursuit six objectifs : le développement de la démocratie, le règlement des conflits, le soutien des droits de l'homme, l'intensification du dialogue entre les Etats, le rapprochement des peuples et la coopération pour la formation et l'éducation.

Nos missions consistent à promouvoir : la langue française (c'est notre ADN) et la diversité, la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme, la formation et le développement durable. Avec trois principaux axes transversaux : les femmes, la jeunesse et la francophonie numérique.

Que s'est-il passé à Kinshasa, lors du dernier sommet de l'OIF, lequel a été un succès ? Il y a eu tout d'abord davantage de participation et à un haut niveau de responsabilité (avec une trentaine de souverains) alors même que le choix de Kinshasa, pays en guerre, laissait beaucoup de pays très sceptiques. Cela a provoqué une très forte médiatisation, précisément à cause des hypothèses de départ. Pour notre part, nous avons tenu à recevoir les opposants. Car, quoi qu'on en dise, quand la case du voisin brûle, il ne faut pas s'enfuir... Dans son discours, le président François Hollande a considéré nécessaire de dire la vérité, en particulier à propos du respect des droits de l'homme.

Par ailleurs, c'était la première fois qu'un sommet se réunissait en Afrique centrale, après trois essais infructueux. Nous avons abouti à une déclaration (sur les enjeux environnementaux, la démocratie, la langue française et l'avenir de l'Afrique dans la mondialisation), à cinq résolutions (sur le Mali, le Congo, la piraterie dans le Golfe de Guinée et sur les industries extractives, qui sont peu respectueuses des enfants, des droits de l'homme et de l'environnement et qui, de surcroît, alimentent de nombreuses rébellions)

ainsi qu'à deux documents stratégiques : la francophonie numérique (avec la question de la fracture numérique), et la politique intégrée de la langue française).

Jacques Mercier. Quand on fait la rétrospective des sommets, on constate peu de place faite aux questions culturelles...

Malik Sarr. C'est vrai, exception faite pour le sommet de Beyrouth. Mais le thème de ces sommets est proposé par les pays hôtes. A Kinshasa, c'était l'environnement.

Jacques Mercier. Comment pourrions-nous contribuer à vos actions ?

Malik Sarr. Nous sommes en dialogue avec la société civile : associations mais aussi collectivités territoriales – l'ARF, par exemple. Nous pourrions envisager un partenariat régulier avec la FNCC. Mais cela suppose un processus complexe et un gros travail de lobbying. Peut-être faudrait-il que vous vous rapprochiez du ministère des Affaires étrangères...

Philippe Tarrisson. Quelles sont les conditions de l'adhésion à l'OIF ?

Malik Sarr. C'est une question difficile, ce que montre l'exemple du Qatar, un pays qui cherche légitimement à accroître sa présence internationale. L'un des aspects de la question tient à la langue française. Ils affirment qu'elle a un statut particulier au Qatar. Un autre de leurs arguments tient à leur volonté de solidarité avec l'Afrique. Certains souhaitaient limiter le Qatar à un rang d'observateur. Mais, peu à peu, un gros chèque aidant, ils ont franchi toutes les étapes. Tout cela est très politique.

Jacques Mercier. Abou Diouf porte une vision très politique de la francophonie...

Malik Sarr. Il y a de nombreuses et très fortes crises politiques. Donc on parle de politique. On ne peut pas ne pas en parler.

*

Bertrand Gallet. Cités Unies France est présidée par le sénateur Michel Delebarre. Le modèle de notre association est proche de celui de l'AFCCRE : une association militante pour la coopération hors Europe, pour le développement et la solidarité. C'est une association née de la décolonisation et de la mauvaise conscience d'alors de l'Occident. Nous regroupons majoritairement des petites et moyennes communes. C'est aussi une histoire très française. Il faut ajouter qu'avec la loi de 1992, la France est devenue l'un des pays les plus libres du monde pour l'engagement des collectivités dans l'action internationale. L'action internationale relève désormais d'une compétence à part entière des collectivités (ce qui protège des plaintes). Avec cependant quelques limites : la coopération décentralisée doit se passer entre collectivités (et non avec un Etat), elle exige des conventions et ne peut aller à l'encontre des traités signés par la France. Mais, hors de ce cadre très simple, tout est possible.

Cette coopération bénéficie par ailleurs d'une sorte de taxe Tobin, de 1%, prélevée sur les factures d'eau, et qui peut servir à financer l'assainissement des eaux dans les pays en voie de développement. Cette taxe, qui doit être élargie au ramassage des ordures (ce pour quoi militent notre président ainsi que Jacques Péliissard, président de l'AMF et député), est assez pionnière et à ce titre intéresse le PNUD.

Avec un problème cependant : l'argent recensé par les conventions de coopération s'élève à environ 120M€ alors que les actions font apparaître la consommation de finances à hauteur de 300M€. Il y a donc une "masse noire" d'argent qui n'est pas légale, d'où l'idée qu'une nouvelle loi puisse légaliser l'argent circulant hors convention.

Cités Unies France possède le premier réseau de relations entre collectivités. En France, cela concerne un nombre de collectivité égal à celui de toute l'Europe. On assiste de plus à une montée en puissance, avec l'engagement de régions, de départements, de grandes villes... J'ajoute que nous avons beaucoup craint la suppression de la compétence générale. La nouvelle loi de décentralisation va, semble-t-il, régler ce problème. Il y a aussi celui de la crise, mais l'action internationale des collectivités ne peut plus être supprimée, car elle concerne plus de 16 000 personnes et de nombreux élus y sont très actifs.

La coopération internationale n'est plus une "danseuse"... Bien au contraire, elle est devenue un élément important de cohésion sociale et de l'emploi, en analogie en cela avec le secteur culturel. C'est très fédérateur et aussi un élément de rayonnement et d'attractivité. Nous avons sur ce point opéré une étude, avec deux collectivités apparentées dont l'une était engagée dans la coopération internationale et l'autre non : sur dix ans, le rayonnement de la première n'a cessé de s'accroître alors que celui de l'autre a stagné. C'est l'exemple de Barcelone, une ville engagée dans tous les réseaux mondiaux.

Prenons l'exemple de la Seine-Saint-Denis, une ville hébergeant plus de 100 communautés étrangères et donc forcément impliqué dans la coopération internationale. Dans 30% à 40% des cas, la coopération a été déclenchée par une diaspora active. De ce point de vue, les plus efficaces sont les Arméniens, suivis des Sénégalais puis des Maliens (très actifs à Montreuil, par exemple). D'autres champions sont souvent les ressortissants de pays francophones : Gabon, Burkina...

Sur la coopération culturelle. Nous n'avons jamais été très brillants sur ce point même si toutes les coopérations commencent par la culture qui offre l'avantage d'une réelle réciprocité – on a toujours à

apprendre des cultures des autres – et de pouvoir s'appuyer sur des événements. Mais nous avons hérité d'une culture très tiers-mondiste (dont on se débarrasse peu à peu) qui incline à négliger l'aspect culturel pour favoriser l'aide. Les choses changent. Mais pour le moment, le caritatif prime, suivi de l'état civil et le développement local, avec un fort accent mis sur l'accompagnement des emplois. Il faut dire qu'ici le savoir-faire français est très demandé et l'ARF très dynamique.

Il importe donc de favoriser une approche selon l'idée que la culture est un élément central du développement économique. Pour cela, on parle de "développement culturel". Le patrimoine est également l'objet d'un énorme savoir-faire français. Sur ce champ, le discours français est le suivant : vous avez un patrimoine magnifique ; faites le vivre car cela s'avère essentiel pour que les classes moyennes reviennent dans les centres villes. Yves Dauge fait ici un travail considérable.

Autre atout, l'ingénierie culturelle. Par exemple, à Ouagadougou, la ville de Grenoble a inventé le concept de Remdogo : une articulation entre de très grandes salles de spectacles, des salles de jeu, etc., soit tout un quartier. Cela attire tant de monde que Grenoble souhaite s'en emparer pour elle-même. Le livre constitue aussi une énorme richesse pour la coopération décentralisée.

Enfin, nous avons élaboré un répertoire des actions culturelles. Nous allons créer un groupe permanent sur la culture et nous souhaiterions, si c'était possible, mettre en place une convention avec la FNCC.

Sur les valeurs propres à la coopération culturelle :

- la culture véhicule bien plus que ce qu'elle est,
- elle est un support pour la promotion des droits de l'homme,
- le multiculturalisme, qui a pu constituer un frein, fait aujourd'hui l'objet d'un vrai respect favorisant le respect de l'autre et de l'œuvre de l'autre,
- et puis il y a une idée formidable – qui n'avance malheureusement pas assez –, celle de la diversité culturelle.

Sur cette dernière idée, avant on parlait d'exception culturelle, ce qui nous mettait dans une situation du "seul contre tous" ; avec la diversité, c'est "tous contre un seul". Cette idée, trop mal défendue, doit être repensée à la lumière d'Internet.

En résumé : aujourd'hui, les collectivités commencent à être davantage demandeuses vis-à-vis de la culture de leurs partenaires que d'exportation de la culture française.

*

Jacques Mercier. Pouvez-vous préciser comment vous imaginez une relation entre Cités Unies France et la FNCC ?

Bertrand Gallet. Tant que CUF était généraliste, notre activité avait son sens plein. Mais aujourd'hui, les collectivités gèrent leur coopérations internationales toutes seules. En revanche, il y a une demande forte de recherches thématiques et de mutualisation. Nous avons donc besoin de nous entourer de personnes compétentes. En l'occurrence sur la culture. Ainsi, nous apportons le réseau et notre capacité d'interface diplomatique et vous la compétence sur ce champ. Il faudrait que nous en parlions calmement. Quoi qu'il en soit, je ne vois aucun problème à l'élaboration d'une convention CUF/FNCC.

Malik Sarr. La coopération décentralisée française est un puissant levier diplomatique au Burkina, par exemple. C'est incontournable. Depuis trois ou quatre ans, elle a supplanté l'aide publique gouvernementale. Un bijou et un puissant moyen d'exporter les valeurs de la France. Car il y a là aussi de la coopération humaine : les maires viennent sur place, ce qui renforce les relations par l'immersion.

- C'est également un bijou pour les collectivités françaises, qui enrichit nos propres pratiques. Nous avons par exemple beaucoup à apprendre du Mali sur la démocratie participative...

Jacques Mercier. Je rêve d'une fédération européenne d'élus à la culture. Qui pourrait nous aider pour un tel projet ?

Philippe Tarrisson. L'AFCCRE pourrait vous aider à identifier les pays où ce serait le plus facile. Sinon, j'ai une interrogation : n'y a-t-il pas un danger d'accaparement de la coopération par les communautés ?

Bertrand Gallet. En effet. Ainsi, c'est quasiment devenu une obligation politique avec le Mali à Montreuil. Autre exemple, avec Israël, des coopérations pour lesquelles les communautés juives sont très actives. Parfois cela provoque des tensions, comme entre Turcs et Arméniens à Marseille. A Stuttgart – où le monde entier est chez lui – la mairie a créé un groupe de travail spécifique d'une centaine de personnes sur ces questions de communautés... En revanche, la coopération s'avère également un moyen de gérer les tensions communautaires. Ainsi, toutes les villes en coopération avec Israël le sont aussi avec les Palestiniens. La connaissance de la culture des autres relève d'une nécessité politique.

*Compte-rendu rédigé par
Vincent Rouillon, le 26 avril 2013*